

**POLITIQUE GÉNÉRALE**  
**25-02**  
**SERVICES OFFERTS À LA COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX DE KENT**

**1. PORTÉE**

Cette politique a pour but d'établir les services et les biens offerts par la Commission de services régionaux de Kent ayant un coût pour le client.

Aux fins d'interprétation de cette politique, le masculin comprend le féminin, et le singulier comprend le pluriel, selon les exigences du texte.

**2. DÉFINITIONS**

- 2.1.** « CSRK » désigne la Commission de services régionaux de Kent ;
- 2.2.** « Client » désigne l'individu ou l'organisme qui utilise un service.

**3. SERVICES OFFERTS PAR LES SERVICES GÉNÉRAUX**

**3.1. Photocopies**

- 3.1.1.** Couleurs — 0,50 \$ par copie
- 3.1.2.** Noir et blanc — 0,25 \$ par copie

**3.2. Télécopies**

- 3.2.1.** Envoi local — 1,00 \$
- 3.2.2.** Envoi à l'extérieur de la zone sans frais interurbains — 2,00 \$

**3.3. Étampe du Commissaire aux serments — 10,00 \$**

**3.4. Location de l'équipement de traduction**

- 3.4.1.** Assujetti à ce le service d'interprétation à l'organisation qui loue l'équipement soit offert par l'une des personnes interprètes dont les services sont retenus par la CSRK.
- 3.4.2.** 50,00 \$ la réunion.
  - 3.4.2.1.** Les municipalités et le District rural de Kent seront exemptés des frais de location.

**3.5. Page dans le bulletin « Parlons Kent ! »**

- 3.5.1.** 900,00 \$ pour une demi-page.
- 3.5.2.** 1 500,00 \$ pour une pleine page

#### **4. SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE DES DÉCHETS SOLIDES**

**4.1. Vente de composteurs :** La CSRK vend des composteurs et digesteurs aux résidents à prix réduit.

**4.1.1. Coût :**

**4.1.1.1.** 30,00 \$ par composteur

**4.1.1.2.** 50,00 \$ par digesteur

#### **4.2. Location de bacs 3 sources pour activités communautaires**

**4.2.1.** Aucuns frais.

**4.2.2.** Le Client est responsable du transport et du nettoyage des équipements.

**4.2.3.** Afin de respecter l'entente, le Client s'engage à assurer le meilleur tri possible des déchets durant l'événement et que les sacs soient envoyés aux installations de tri d'Eco360 sud-est pour assurer le détournement du site d'enfouissement des matières organiques et recyclables.

**4.2.4.** Le Client est responsable des dommages causés à l'équipement de la CSRK par négligence, par lui-même, ses membres ou ses invités.

#### **4.3. Location de matériel pour nettoyages communautaires**

**4.3.1.** Aucuns frais

**4.3.2.** Matériel disponible :

**4.3.2.1.** Don de sacs clairs

**4.3.2.2.** Don de gants en coton/polyester — Petits, moyens ou grands

**4.3.2.3.** Don de produits promotionnels à accorder comme prix offerts aux participants

**4.3.2.4.** Location de ramasseurs d'ordures (*litter picker*)

**4.3.2.5.** Location de dépôt pour aiguilles

**4.3.3.** Le Client est responsable de venir chercher l'équipement et de le retourner (ramasseur d'ordures seulement)

**4.3.4.** Le Client est responsable des dommages causés à l'équipement de la CSRK par négligence, par lui-même, ses membres ou ses invités.

**4.3.5.** Le Client est responsable de se débarrasser des produits ramassés de l'une des façons suivantes :

**4.3.5.1.** Dans le cas d'un organisme/d'une municipalité, les sacs peuvent être ajoutés à leur benne commerciale.

**4.3.5.2.** Dans le cas d'un ou de quelques individus, de petites quantités de sacs peuvent être mises en bordure de route pour la collecte des sacs clairs (limite maximale de 15 sacs par résidence).

**4.3.5.3.** Pour de grandes quantités où une benne commerciale ne peut être utilisée, la CSRK offrira le remboursement du kilométrage et des frais de déversement au Client sous présentation d'un reçu et des détails du déplacement, c'est-à-dire le point de départ et d'arrivée.

### SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT

Frais de lotissement	200 \$ + 25 \$/lot ou parcelle sur chemin public 500 \$ + 25 \$/lot ou parcelle sur accès privé 100 \$ approbation ou exemption de document 25 \$ permis de développement (waiver)
Frais permis de construction	25 \$ + 5 \$/1 000 \$ d'évaluation
Frais de dérogation	250 \$
Production de carte SIG	5 \$/pied linéaire avec papier de 36 pouces 6 \$/pied linéaire avec papier de 48 pouces
Frais pour changement de zonage dans les territoires non incorporés	1 500 \$ pour recouvrement des coûts d'annonces
Frais pour une réunion spéciale du CRP dans des cas où il y a une demande urgente pour une dérogation	2 000 \$ pour couvrir les coûts de la réunion spéciale
Frais pour numériser des documents sur l'imprimante traceur (plotter) : Ceci inclut les plans de lotissement et d'arpenteurs, le document sera numérisé en envoyé directement au client. 2 jours ouvrables et le client doit laisser le document à la réception	25 \$ du dossier